
COMPTE RENDU DE LA CAPL N°3 du 8 juin 2018

La CAPL n°3 qui s'est réunie le 8 juin 2018 avait pour ordre du jour :

-Le mouvement local des agents de catégorie C au 1^{er} septembre 2018

La délégation FO-DGFIP a lu la liminaire suivante :

«« Monsieur le Président,

Nous ne pouvons commencer cette CAPL sans dénoncer les mesures drastiques prises par le gouvernement :

- suppression de 120 000 postes à l'échéance de 2022
- gel du point d'indice
- rétablissement du jour de carence
- suppression du plan de qualification ministérielle
- augmentation de la CSG sans compensation pérenne au-delà de 2019 pour les fonctionnaires suite à la diminution des cotisations sociales pour le secteur privé.

Dans le cadre d'action publique 2022 (CAP 22), le gouvernement a chargé un comité d'experts de formuler des propositions pouvant aller jusqu'à l'abandon de missions.

Au vu des pistes explorées et selon les propos du Directeur Général, il semblerait que les missions de la DGFIP se trouvent particulièrement visées.

En parallèle, les propositions de nouveau contrat social formulées par le secrétaire d'État à la Fonction Publique préfigurent la mobilité forcée dans la Fonction Publique avec des plans de départ volontaire, amplifient la rémunération au mérite et réduisent le champ d'action des CAP qui deviendraient des instances de recours.

Les vagues de suppressions d'emplois se sont succédées ces dernières années : plus de 20 000 depuis la fusion de 2008.

D'autres, sont d'ores et déjà annoncées à l'échéance de 2022, 50 000 suppressions prévues pour la Fonction Publique d'État.

La DGFIP , devenue principale contributrice de ces suppressions voit ses structures et services fortement impactés dans leur fonctionnement.

Pour remédier à ces nombreuses suppressions d'emploi et de restructurations, le Directeur Général a décidé de s'attaquer au droit fondamental à mutation des agents de la DGFIP en remettant en cause les règles de mutation pour laisser la part belle à l'arbitraire des directeurs locaux.

Ces nouvelles fiches mutation ont été dénoncées par le biais d'une pétition en demandant le retrait.

Cette pétition a été signée par près de 2000 agents et soutenue par les trois syndicats Solidaire, CGT , et FO-DGFIP .

*Vous nous présentez aujourd'hui un mouvement de mutation qui ne peut nous satisfaire. En effet, après mouvement, nous arrivons à **471** vacances d'emplois titulaires !*

***429** collègues sont actuellement affectés ALD*

1 poste est gelé au « Services communs » de Réaumur.

***F.O.-DGFIP** dénonce l'affectation des agents à la disposition du directeur, devenue une variable d'ajustement pour les directions locales.*

***F.O.-DGFIP** revendique l'affectation la plus fine possible pour qu'à l'issue du processus des CAP compétente les agents soient nommés sur poste fixe.*

***F.O.-DGFIP** exige 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste.*

Lors de la CAPN de catégorie C du 17 avril 2018, le président de la CAPN a annoncé que « Compte tenu du trop grand décalage temporel entre l'élaboration du mouvement de mutations de la catégorie C et celui des catégories B et A, les demandes liées des agents concernés ne seraient pas examinés »

C'est l'illustration de la remise en cause totale des règles actuelles de mutation.

Par cette décision en dehors de toute règle, les agents concernés sont exclus de façon arbitraire du mouvement de mutation.

***F.O.-DGFIP** exige que lors de la tenue des CAPN des agents B et A, les dossiers de mutations liées avec des agents C soient examinés et que dans le cas où un agent C aurait pu prétendre à une mutation avant mouvement , qu'il soit nommés en surnombre.*

Sur ce mouvement, il y a eu :

294 départs, 60 ALD , 178 en mouvement national et 116 départs en retraite, promotions etc...

111 arrivées en mouvement national dont 4 ALD et 3 EDR .

155 C stagiaires dont **147** en arrivées valides dont 5 doubles lauréats

En mutation locale, il y a **196** participants dont **87** en mouvement interne.

110 agents ont obtenu leur **1^{er} vœu**.

429 agents sont en position « A La Disposition du Directeur » (**ALD**)

FO-DGFIP, comme Solidaire et La CGT ont voté **CONTRE** ce mouvement.